



Conditions Générales de Vente

Happyculture Collection

Thomas RIGON

Responsable Marché Loisir - Leisure sale Manager

Tel : +33 (0) 1 72 32 20 81

Mob: +33 (0)6 43 20 65 34

Email : trigon@honotel.fr

CONFIRMATION

Pour toute réservation définitive, nous vous demanderons de bien vouloir nous renvoyer, dès réception, le double de ce contrat signé, paraphé à chaque page, revêtu du cachet de l'entreprise et de la mention "Bon pour Accord".

PRIX

Les tarifs en TTC sont exprimés dans la monnaie du pays où doit se dérouler la prestation. Les tarifs figurant sur le contrat sont donnés pour une période courant jusqu'à une date d'option. Les tarifs confirmés sur le contrat sont fermes pendant 7 jours à compter de la date d'envoi du contrat au Client à l'exception d'un changement législatif/réglementaire (voir ci-dessous). Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques.

Les hôtels se réservent le droit de modifier les tarifs en fonction des évolutions du taux de TVA applicable aux prestations hôtelières et toutes autres taxes qui pourraient venir s'y ajouter

PAIEMENTS

a- Calendrier des paiements

- 35% à la confirmation de la réservation
- Le solde à J-15

L'hôtel se réserve le droit de reprendre les chambres si le calendrier de paiement n'est pas respecté.

b- Moyen de paiement:

Seuls les virements bancaires, une Vente à Distance par carte bancaire ou à défaut les chèques bancaires émis sur un établissement bancaire établi dans le pays où se déroule la manifestation, ou les espèces (dans la limite légale) sont acceptés pour le règlement des factures et acomptes.

Les frais bancaires liés aux règlements des factures sont à la charge du Client.

REGLEMENT DES EXTRAS

Le règlement des extras (blanchisserie, minibar, téléphone, etc.) et autres prestations réclamées individuellement à un ou plusieurs des Participants, sera assuré directement par les Participants concernés à la réception de l'établissement avant leur départ (paiement individuel).

A défaut de règlement par un ou plusieurs Participants de prestations réclamées en sus des prestations incluses au contrat (extras, repas, ...), la facture sera adressée au Client qui s'engage à la régler au plus tard dans les 3 jours de la date de la facture.

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS HERBERGEMENT

Toutes annulations devront être notifiées par email, la date de réception faisant foi.

En cas d'annulation totale de la manifestation avant J-45 : aucun frais de pénalité ne sera dû à l'exception des arrhes versées.

La roominglist définitive sera à envoyer à l'hôtel 24 heures avant la date de la manifestation.

c- Partielle

Pour des groupes jusqu'à 10 chambres :

- Possibilité d'annulation jusqu'à 25% de la réservation totale à J-15 sans frais, après facturé à 100%

Pour des groupes de plus de 10 chambres :

- Possibilité d'annulation jusqu'à 15% de la réservation totale à J-15 sans frais, après facturé à 100%

d- Totale

En cas d'annulation totale, l'établissement conservera à titre de pénalité ou facturera le Client comme indiqué ci-après :

- Plus de 45 jours avant la date de la manifestation : le montant du ou des acomptes prévus aux conditions particulières du contrat.
- Moins de 45 jours avant la date de la manifestation, 75% des prestations réservées

NO SHOW / DEPART ANTICIPE

Tout « No Show » (chambres réservées non occupées et n'ayant pas fait l'objet d'une annulation préalable) et/ou tout départ anticipé sera facturé à l'entreprise sur la base de l'intégralité de la réservation en cause.

DELOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'établissement, du fait d'un cas de force majeure ou de problème technique dans l'établissement, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un établissement de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, l'ensemble des frais impliqués par le transfert restant à la charge de l'établissement, qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité compensatrice.

DEFAUT DE REGLEMENT

A défaut de paiement à l'échéance contractuelle indiquée sur les CGV, l'hôtel se réserve le droit d'annuler le contrat et de remettre à la vente les chambres précédemment réservé et/ou d'appliquer des pénalités de retard au taux de une fois et demie le taux d'intérêt légal, calculé au prorata temporis sur le montant total Hors Taxes de la facture concernée.

En outre, tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le Client au titre de factures émises pour l'établissement et entraînera la modification des modalités de règlement, à savoir le Client devra prépayer toute nouvelle demande de réservation et ce jusqu'au paiement total des créances.

RESPONSABILITE

L'hôtel se réserve à tout moment le droit de résilier le présent contrat pour cause de travaux à entreprendre dans l'établissement. Le client en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis de trois mois avant le début de la manifestation.

Les photos présentées sur les sites internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les établissements présentés donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le Client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

RECLAMATIONS, CONTESTATIONS

Toutes contestations et réclamations ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à l'établissement dans un délai maximum de 8 jours après la fin de manifestation/ hébergement.

En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de la société exploitant l'établissement concerné.

LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française

Happyculture Collection

Daté et signé précédé de la mention « bon pour accord »